

Pétrole et gaz du Canada—Loi

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion n° 46 inscrite au nom du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson).

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre) propose:

Motion n° 46

Qu'on modifie le bill C-48, loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, à l'article 56, en ajoutant, immédiatement après la ligne 31, page 48, ce qui suit:

«(4) Exception faite des réunions traitant de catégories de renseignements que les règlements exemptent de l'obligation de divulgation au public, ou de renseignements privés concernant un titulaire de droits, toute partie d'une audition tenue conformément au présent article doit être publique.»

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion n° 47 inscrite au nom du député de Nunatsiak (M. Ittinuar).

M. Peter Ittinuar (Nunatsiak) propose:

Motion n° 47

Qu'on modifie le bill C-48, loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, à l'article 56, en ajoutant, immédiatement après la ligne 9, page 48, ce qui suit:

«(6) Nonobstant toute autre disposition de la présente loi, lorsque le Ministre projette de prendre un arrêté relatif

- a) à l'octroi d'accords d'exploration, de concessions, de permis, de permis spéciaux de renouvellement et de licences de production;
- b) aux déclarations de découverte importante;
- c) au forage de puits;
- d) aux déclarations de découverte commerciale; et
- e) les sujets visés à l'article 48,

il doit en donner un préavis suffisant aux représentants autorisés des autochtones touchés par l'arrêté.»

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion n° 48 inscrite au nom du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) propose:

Motion n° 48

Qu'on modifie le bill C-48, loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, à l'article 71, en supprimant les lignes 4 à 10 inclusivement, page 55.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion n° 49 inscrite au nom du député de Nunatsiak (M. Ittinuar).

M. Peter Ittinuar (Nunatsiak) propose:

Motion n° 49

Qu'on modifie le bill C-48, loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, à l'article 76, en ajoutant, immédiatement après la ligne 6, page 59, ce qui suit:

«(iv) les exigences relatives à la réalisation des programmes et des études en matière d'environnement et en matière sociale ou des procédures déterminées par le ministre de l'Environnement ou par règlement du gouverneur en conseil.